



Bruxelles, le 5 décembre 2016
(OR. fr)

14979/16

Dossier interinstitutionnel:
2016/0197 (COD)

CODEC 1763
ECOFIN 1132
UEM 400
RELEX 1001
MED 63

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de décision du Parlement européen et du Conseil portant attribution d'une nouvelle assistance macrofinancière au Royaume hachémite de Jordanie (première lecture) - Adoption de l'acte législatif (AL + D)

1. Le 29 juin 2016, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 212 du TFUE.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 24 novembre 2016. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².

¹ doc. 10059/16.

² doc. 14749/16.

3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil:
- d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 45/16;
 - de décider d'inscrire au procès-verbal de cette session la déclaration figurant à l'addendum à la présente note et de la publier dans le Journal officiel de l'Union européenne avec l'acte législatif.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.
